تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP CDM PROFIL DYNAMISME

NOTE D'INFORMATION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/02/014/2015 en date du 02/09/2015

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 48 36 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	:	CDM PROFIL DYNAMISME
- Nature juridique	:	Fonds Commun de Placement
- Code Maroclear	:	MA0000036162
- Date et référence de l'agrément	:	05 Septembre 2014 sous référence AG/OP/034/2014
- Date de création	:	22 Juin 2000
- Siège social	:	163, Avenue Hassan II - Casablanca
- Durée de vie	:	99 ans
- Exercice social	:	du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année
- Apport initial	:	1.000.000,00 DH
- Valeur liquidative d'origine	:	100,00 DH
- Etablissement de Gestion	:	Crédit du Maroc Fonds, représentée par M. Badr ALIOUA
- Société de Gestion	:	Wafa Gestion
- Etablissement dépositaire	:	Crédit du Maroc
- Commercialisateur	:	Crédit du Maroc Adresse : Casablanca, 48/58, Bd Mohamed V Téléphone : 0522 47 70 00
- Commissaire aux comptes	:	A. SAAIDI & Associés, représenté par M. Nawfal AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	:	Actions
- Indice de référence	:	90% MASI + 10% Moroccan Bonds Index Moyen et Long Terme
- Objectifs de gestion	:	Offrir à moyen terme, aux souscripteurs, un rendement équivalent ou supérieur à son indice de référence.
- Stratégie d'investissement	:	Le FCP investira son actif à hauteur de 60% minimum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés en Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée	:	Supérieure à 5 ans

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : 21 Juillet 2000
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux du Crédit du Maroc et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat :**
 -Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Crédit du Maroc.
 -Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 -Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 -Les souscriptions et les rachats sont reçus chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons :** Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal :** Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscriptions et de rachats :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0.50% incompressible, acquis au FCP.
Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés, dont 0.50% incompressible, acquis au FCP.
Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

« NB : En sus des commissions de souscriptions et de rachats précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,08%

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs

(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M